



PROVINCE de QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE SAINT-ISIDORE

AVIS PUBLIC RELATIF À UNE DEMANDE DE DÉROGATION  
MINEURE

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, directeur général, de la susdite municipalité, qu'il y aura séance ordinaire du Conseil municipal de Saint-Isidore le 6 juillet 2020 à 20 heures au 671, rang Saint-Régis, Saint-Isidore pour statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

\*\* DM-05-2020 \*\*

Site concerné :

Lot : Actuellement 2 868 578 (6368917 projeté)  
Adresse projetée : 152, rang Saint-Régis  
Zone : A-112

Nature et effet des dérogations mineures demandées :

La demande porte sur la construction d'un garage non incorporé au bâtiment principal :

- Permettre de construire un garage de sept mètres de hauteur alors que le règlement de zonage 340- 2010 stipule que la hauteur maximale est de cinq mètres.

Le Conseil statuera cette demande à l'occasion de la séance ordinaire mentionnée ci-haut. Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande en envoyant un courriel au [urbanisme@municipalite.saint-isidore.qc.ca](mailto:urbanisme@municipalite.saint-isidore.qc.ca) ou en appelant au 450-454-3919.

Donné à Saint-Isidore ce 22 juin 2020.

---

Sébastien Carignan-Cervera  
Directeur général

---

**CERTIFICAT de PUBLICATION**

Je, soussigné, résidant à Saint-Isidore certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en en affichant deux copies, aux endroits désignés par le Conseil, le 22<sup>e</sup> jour de juin 2020.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 22<sup>e</sup> jour de juin 2020

---